

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6 avril 2017
Rapporteur :
Madame Claire LEVRY
GERARD**

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 13/04/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/04/2017
(accusé de réception du 12/04/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Création d'un groupement de commandes - Réalisation du contrôle, de l'entretien et de la maintenance des poteaux incendie

Création d'un groupement de commande avec la plupart des communes de l'ex Quimper Communauté pour assurer le contrôle, l'entretien et la maintenance des poteaux incendie raccordés au réseau public d'eau potable pour obtenir de meilleures conditions financières.

Afin de permettre aux villes d'Ergué-Gabéric, Guengat, Plogonnec, Plomelin, Plonéis, Pluguffan et Quimper, compétentes en matière de défense incendie, de lancer une consultation commune pour la réalisation conjointe du contrôle, de l'entretien et de la maintenance de premier niveau des points d'eau incendie sous pression (poteaux et bouches) raccordés au réseau de distribution publique d'eau potable situées sur le domaine public, et ainsi, pouvoir bénéficier de conditions financières plus avantageuses, ces personnes publiques décident de créer un groupement de commandes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de constituer un groupement de commandes avec les villes d'Ergué-Gabéric, Guengat, Plogonnec, Plomelin, Plonéis et Pluguffan ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Ville de Quimper comme coordonnatrice ;
- 3 - d'autoriser monsieur le maire à signer le marché à venir.